

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers :

L'an deux mil douze

En exercice : 13

Le 12 octobre à 18 heures 30

Présents : 9

Le Conseil Municipal de la commune de JAULDES

Votants : 10

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,  
A la Mairie, sous la présidence de M. SAVIN Eric, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 5 octobre 2012

**PRESENTS : MMES COUTEAU – MOUNIER****MM. SAVIN – ALLEGRE – BARRAL - BOISSIER****DESCOMBES – BOIVENT – MERCIER - TEILLET****EXCUSE : M SUTRE****ABSENTS : MME BOUDOIRE****MM. CALVET – REMAUD****POUVOIR : M SUTRE a donné pouvoir à M BOIVENT**

Mme COUTEAU a été nommée secrétaire.

**2012-10-08 D****OBJET : Route de la carrière : Convention avec la Communauté de Communes  
Bandiat-Tardoire**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la voie communale n°6 prolonge la voie communale n°3 de La Rochette, et assure la desserte liée à l'exploitation de la carrière GSM de La Rochette. Ces deux voies dont la structure n'est pas compatible avec un trafic de poids-lourds sont régulièrement dégradées au point que la sécurité en soit affectée.

Monsieur le Maire rappelle également que le tronçon de La Rochette est classé d'intérêt économique auprès de la Communauté de Communes Bandiat-Tardoire. Il rappelle que dès 2008, il a soumis la problématique de l'entretien du tronçon sur Jauldes, la commune ne recevant aucune contrepartie financière.

Monsieur le Maire précise enfin qu'à l'issue d'une réunion récente avec le service des routes, le Conseil Général a recommandé qu'une convention avec la commune et la Communauté de Communes Bandiat-Tardoire, régisse dorénavant les modalités d'entretien. Cette convention précisera les modalités d'entretien courant (fauchage, élagage) et l'entretien de la bande de roulement ainsi que les participations financières incombant à chaque partie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte le principe de cette convention et donne mandat à Monsieur le Maire pour signer ladite convention.

Fait à Jauldes, le 15 octobre 2012

**Le Maire****Eric SAVIN**